

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20110708-0000007957-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/07/2011

Réception par le Prefet : 11/07/2011

Publication : 13/07/2011



Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2011-7-6-8

Séance du vendredi 8 juillet 2011

C251 ET C751

GERPLAN : MISE EN ŒUVRE D' ACTIONS ET DEMANDE DE PROROGATION POUR 2 DOSSIERS D' AMELIORATION PASTORALE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE


Décide de donner, dans le cadre de la démarche GERPLAN, un avis favorable et d'attribuer une subvention à :

- à Mulhouse Alsace Agglomération pour l'organisation de la manifestation « la ferme ouvre ses portes », dont le montant serait de 2.746 € (montant éligible de 5.492 €, taux d'intervention de 50 %) qui seront prélevés sur le programme C751, chapitre 65, nature 65734, fonction 738,
- la réalisation de travaux d'amélioration pastorale au bénéfice de la commune d'Oderen pour un montant de 6.240 € (montant éligible 15.600 €, taux d'intervention de 40%), les crédits nécessaires étant imputés sur le Programme C251 au Chapitre 204 Nature 20414 Fonction 74,
- la réalisation de travaux d'amélioration pastorale au bénéfice de la commune du Bonhomme pour un montant de 9.010,96 € (montant éligible 22.527,40 €, taux d'intervention de 40%), les crédits nécessaires étant imputés sur le Programme C251 au Chapitre 204 Nature 20414 Fonction 74,
- la réalisation de travaux d'amélioration pastorale au bénéfice de la commune du Bonhomme pour un montant de 3.649,52 € (montant éligible 9.123,79 €, taux d'intervention de 40%), les crédits nécessaires étant imputés sur le Programme C251 au Chapitre 204 Nature 20414 Fonction 74,

Autorise le Président à :

- prolonger le délai de paiement des aides départementales jusqu'au 31 décembre 2011 pour les améliorations pastorales de Storckensohn au lieu-dit Blosen et de Sainte-Marie aux Mines au lieu-dit Côte d'Echery,
- payer les aides départementales correspondantes, dès lors que notre collectivité sera sollicitée par la Direction Départementale des Territoires (DDT), par le biais d'un plan global de paiement, à l'appui des factures acquittées qui seront jointes et d'une attestation de fin des travaux visée par les services de l'Etat.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président



Rémy WITH

Adopté